

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 372

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE 24

I. – À l’alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« consommateurs »,

insérer les mots :

« ou d’utilisateurs ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« consommateurs »,

insérer les mots :

« et utilisateurs ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 5, après le mot :

« consommateurs »,

insérer les mots :

« et utilisateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces avis ne sont pas forcément le fait de consommateurs directs, mais également d'utilisateurs.